

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance extraordinaire du 24 janvier 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 24 janvier 2022 à 19 h 15, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à la visioconférence les Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, conseillers et conseillère : Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents à la visio- Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale  
conférence : M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

À 19 h 15, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 016.01.2022 LECTURE ET ACCEPTTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement n° 285-2021 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2022 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de décréter les taux fonciers variés pour l'année 2022.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

*Adoptée à l'unanimité*

**3. 017.01.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 285-2021 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET DE DÉCRÉTER LES TAUX FONCIERS VARIÉS POUR L'ANNÉE 2022**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le Règlement n° 285-2021 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2022 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de décréter les taux fonciers variés pour l'année 2022. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Les prévisions budgétaires 2022 seront diffusées sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, lesquelles seront publiées dans le journal l'Informel et le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

*Adoptée à l'unanimité*

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Aucune question.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***